

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 53 (1927)
Heft: 16

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN TECHNIQUE

DE LA SUISSE ROMANDE

Réd.: Dr H. DEMIERRE, ing.

Paraissant tous les 15 jours

ORGANE DE PUBLICATION DE LA COMMISSION CENTRALE POUR LA NAVIGATION DU RHIN

ORGANE DE L'ASSOCIATION SUISSE D'HYGIÈNE ET DE TECHNIQUE URBAINES

ORGANE EN LANGUE FRANÇAISE DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

SOMMAIRE : *Concours international d'idées pour le Palais des Nations, à Genève.* — *Détermination sur le chantier de la quantité d'eau de gâchage du béton*, par J. BOLOMEY, ingénieur. — *Un acier pour chaudières, réfractaire au «vieillessement»*. — *Correspondance.* — SOCIÉTÉS : *Concours de la Fondation Denzler de l'Association suisse des Electriciens.* — *Société suisse des Ingénieurs et des Architectes.* — BIBLIOGRAPHIE. — A nos lecteurs. — Service de placement.

Concours international d'idées pour le Palais des Nations, à Genève.

Nous reproduisons le projet de MM. Le Corbusier et Pierre Jeanneret, au moyen de clichés obligeamment mis à notre disposition par la Rédaction de la Schweizerische Bauzeitung qui, en vue de les rendre aussi clairs que possible, s'est imposé le laborieux calquage de la plupart des originaux. Le texte qui accompagne ces illustrations est la reproduction du mémoire explicatif des architectes.

Le rapport du jury a été publié dans notre numéro du 21 mai dernier.

Réd.

La Société des Nations convie, chaque année, trois mille personnes pour assister à ses débats dont le but est d'amener toute la clarté possible. L'architecte de la S. D. N. doit-il préférer faire un beau palais (suivant la formule traditionnelle) ou fera-t-il une magnifique machine à auditions, dans laquelle une harmonie nouvelle est possible et une éloquence nouvelle est certaine ?

Notre conception du Palais des Nations est une *conception paysagiste*, c'est-à-dire que, tout en résolvant un programme d'ordre pratique et technique, elle fait état tout particulièrement du site où le Palais doit s'élever.

Vu depuis la terre, le lac s'offre encadré d'immenses arbres et l'horizon s'étend de la Ville de Genève à droite au Mont-Blanc en face et aux montagnes de la Savoie à gauche. Il ne fallait pas détruire cet état essentiel du site en concevant un Palais dont la masse énorme aurait écrasé le site lui-même ; par riposte, le site grandiose eût tout simplement écrasé un Palais ayant tenté de lutter contre la grandeur des lignes du paysage. Notre projet est en opposition au « système fermé », il procède par « redans » très ouverts à la vue, à la lumière, au soleil.

La route de Lausanne, bruyante et bordée de maisons locatives, est mise complètement de côté, rejetée en arrière, par la haute futaie occupant le haut du terrain Bartholoni ; on traverse cette haute futaie par de grandes voies d'accès entre des gazons, et, ayant passé ce rempart de verdure, on se trouve à l'endroit où le terrain descend vers le lac, où le lac est tout proche, et où le site se présente d'un coup et dans toute sa beauté. C'est à cet endroit que les bâtiments s'élèvent, prenant vue directement sur ce site, et laissant, toutefois, entre eux, les échappées utiles.

* * *

Les bâtiments, indifférents à la déclivité du sol, ont leur niveau correspondant à celui du point haut du terrain, et

leur soubassement prolonge ainsi un plan horizontal constant surplombant les pentes qui descendent vers le lac. Ces bâtiments sont donc portés sur des pilotis et ceux-ci descendent au fur et à mesure que s'incline le terrain. Ces pilotis de béton armé, qui ont jusqu'à neuf mètres de hauteur, laissent passer la vue et la lumière sous le bâtiment du Secrétariat. C'est l'espace gagné par ces pilotis qui servira de garage pour le stationnement des voitures-automobiles, et toute la circulation automobile se fera en sens unique, à travers le parc, profitant de la déclivité du sol et de ces espaces gagnés entre les pilotis (garages ouverts ou fermés). Les visiteurs du Secrétariat pénètrent au rez-de-chaussée du bâtiment dans les dégagements des Commissions. Ils trouvent les ascenseurs et escaliers desservant toutes les sections, ces mêmes ascenseurs et escaliers les redescendent à la cote 376 dans un vestibule d'embarquement pour autos. Un ordre donné téléphoniquement fait amener leurs voitures au-devant du vestibule d'embarquement. Cette conception de la circulation à sens unique permet à certaines heures la plus grande affluence de visiteurs. (Voir fig. 5 et 8.)

Il n'est pas indifférent que le garage des voitures se fasse dans un endroit agréable d'une propriété, et nous sommes opposés à l'idée de parquer le garage des voitures dans l'endroit le plus sacrifié. Les Délégués peuvent entrer avec leurs voitures par le parc « Mon Repos ». Le Président de l'Assemblée peut avoir une petite entrée privée éventuelle au bord du lac, sous son propre pavillon.

Au lieu de portes plus ou moins monumentales juchées au haut des perrons, nous avons fait toutes nos entrées sous forme de quais : quai de la grande salle (70 m.), quai du Secrétariat (40 m.), quai des employés (40 m.).

Quant à la grande salle s'avancant en proue sur le cap que fait le terrain dans le lac, la déclivité du sol permet d'établir, par un jeu de planchers inclinés à sens contraire, de vastes magasins (fig. 11 et 12).

En un mot, le sol naturel est respecté et fournit des solutions précieuses, par son mouvement même.

Ainsi, les bâtiments ne se présentent pas ici sous forme de forteresse enfonçant des contreforts épais et massifs dans le sol décline ; mais ils se présentent, à partir du niveau des soubassements, comme de purs prismes intacts dégagés du sol, surgis au milieu du feuillage.

Le programme signalait aux concurrents la présence d'un certain nombre d'arbres magnifiques. Ces arbres sont conservés et leurs immenses ramures viennent opposer la richesse et le pittoresque de leurs arabesques aux formes pures et géométriques des bâtiments.

Ainsi, le site merveilleux du Parc Bartholoni, qui pouvait